

notre souveraineté. Mais quand nous ne le faisons pas nous subissons des représailles et les sept qui se sont réunis à Washington craignaient les représailles; ils ne pouvaient pas parler ouvertement.

Voyez l'Allemagne: quand les États-Unis devaient à l'Allemagne 500 millions de dollars ils firent venir les Allemands et leur dirent: «Bon! maintenant vous allez accepter nos obligations. Voilà ce que vous allez recevoir; sinon nous allons user de représailles». Ils durent donc accepter 500 millions de dollars sous forme d'obligations à cinq pour cent, en cinq ans, qui n'étaient pas rachetables; ils durent les garder.

Ils font cela à l'Allemagne et ils disent à leurs investisseurs: «Vous ne pouvez aller au Canada, vous ne pouvez aller là-bas et investir dans les valeurs canadiennes; nous allons vous imposer». Mais nous ne disons rien à ce sujet. Nous laissons nos gens, comme les sociétés de fonds mutuels, transporter là-bas des millions de dollars canadiens. Il me semble que c'est plutôt de cette question de monnaie qu'il s'agit que des investissements étrangers; si nous avions le contrôle de notre système monétaire nous aurions alors la maîtrise de notre pays et je ne pense pas que nous l'ayons à l'heure actuelle. Je pense que cela est plus grave que l'entrée de capitaux de spéculation étrangers au pays.

Le professeur Watkins: Je ne pense pas que le fait de dire qu'on ait besoin de politiques relatives à la propriété étrangère suppose que la propriété étrangère constitue le seul problème ou même qu'il constitue nécessairement le problème ayant la plus haute priorité. Il est certes vrai que notre position au sein de la collectivité financière internationale et le fait que nous soyons membres des nouvelles organisations internationales qui ont surgi depuis la guerre est un exemple frappant de notre interdépendance et je suis sûr qu'il est vrai que le Canada, en tant que pays relativement petit, est tenu entravé par son appartenance à celles-ci.

• 1135

Mais je pense que l'attitude du Canada a toujours été de considérer que ces entraves valent bien qu'on les accepte, parce qu'elles permettent d'espérer une plus grande stabilité économique dans le monde. Même les événements survenus au cours des dernières semaines peuvent s'interpréter de plus d'une façon. Ils peuvent s'interpréter comme indiquant que de nouveaux accords existent maintenant qui réduisent le risque d'une catastrophe; que même quand la monnaie-clé des États-Unis subit des attaques, il y a des mécanismes par lesquels d'autres pays peuvent montrer leur empressement à collaborer à l'élaboration d'accords à court terme et à long terme. Ces

choses me font impression et dans l'ensemble, je pense—et je dis «JE» parce que le Groupe de travail ne s'est pas trouvé vraiment en cause dans ce domaine—que les avantages que nous en retirons par rapport à la stabilité de l'ensemble de l'économie mondiale sont assez considérables, et cela est très important pour notre pays en tant que grand commerçant mondial.

Pour ce qui est de l'autre question, celle de la propriété étrangère, reconnaissant que ce n'est pas la seule question ou même la question principale, je pense, on nous a demandé de faire enquête là-dessus et nous avons pensé que c'était un objet d'enquête assez important. La question de la souveraineté est une chose dont nous essayons de traiter dans le rapport et nous prétendons que la propriété étrangère n'a certes pas, en général, d'effet nocif sur la souveraineté canadienne. Mais il y a certains cas spécifiques qui ont trait à l'application de la loi et de la politique des États-Unis hors de leurs territoires qui ont suscité certaines difficultés, et nous avons pensé qu'il y avait certaines mesures spécifiques qui pourraient être prises, qu'il y avait certaines lois qui pourraient être adoptées et qui raffermiraient la souveraineté canadienne à l'avenir à cet égard.

Le président: Si vous me permettez d'intervenir, monsieur McLean, le professeur Watkins est ici en vue de répondre à des questions fondées sur le Rapport sur la Propriété étrangère et les structures de l'industrie canadienne. Nous nous intéressons tous vivement à la crise financière, mais...

M. McLean (Charlotte): Le contrôle étranger est bien aussi important que la propriété étrangère.

Le président: Si les questions pouvaient se rapporter au sujet général de la propriété étrangère et du contrôle étranger, cela serait utile.

M. McLean (Charlotte): Je pense qu'à l'heure actuelle, nous subissons un contrôle étranger.

Le professeur Watkins: Je devrais dire que cela n'est qu'une question de sémantique et que ce n'est nullement fait dans l'intention de faire une critique. Évidemment, l'expression «contrôle étranger» employée dans notre rapport a un sens très étroit et peut-être trompeur. Il désigne simplement l'exercice d'un contrôle par les propriétaires étrangers par l'entremise de leurs filiales, soit directement, par ces propriétaires, ou indirectement, par le gouvernement du pays où est situé le siège social. Il existe beaucoup d'autres genres de contrôle étranger et le sens de ce terme a malheureusement été restreint de façon à